

COMMUNE DE VERT

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
18/04/2017

DATE D’AFFICHAGE
18/04/2017

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 13

PRESENTS : 11

VOTANTS : 12

OBJET :

PLUI – DEBAT
D’ORIENTATION DU
PADD

Certifié exécutoire compte tenu
de la Transmission en Préfecture
le :

De la publication le :

L’AN DEUX MIL QUINZE, le LUNDI 24 AVRIL 2017 à 20h 45

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en séance Publique sous la présidence de Jocelyne REYNAUD-LEGER, *Maire*,

Etaient présents : Nicole BUFFARD Maire-Adjoint, Olivier SILLON Maire-Adjoint, Florence BEAULIEU, Anne-Marie ENJALBERT, Marie-Laure GILLES, Ludovic GLOWACKI Marie-Claude GUERIN, Germaine SAVARY, Marianne THELLIER formant la majorité des membres en exercice.

Absents Excusés : Thérèse FARCY donne pouvoir à Nicole BUFFARD, Romeo MILOSEVIC

Secrétaire de séance Nicole BUFFARD

Madame Le Maire rappelle que la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPS&O), créée le 1er janvier 2016, est issue de la fusion de six intercommunalités à rassembler autour d’un projet de territoire commun. Le Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) prescrit par délibération du Conseil communautaire en date du 14 avril 2016 constitue un projet politique commun.

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l’urbanisme et notamment ses articles L. 151-2, L. 151-5 et L. 153-12,

VU la délibération n° CC_2016_04_14_22 du Conseil communautaire du 14 avril 2016 définissant les modalités de collaboration avec les communes dans le cadre de l’élaboration du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi),

VU la délibération n° CC_2016_04_14_23 du Conseil communautaire du 14 avril 2016 portant prescription du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) et définissant les modalités de concertation avec la population,

VU la présentation des grandes orientations du projet de PADD lors de la conférence intercommunale des Maires en date du 2 mars 2017,

VU le débat sur les orientations générales du projet d’aménagement et de développement durables (PADD) lors du conseil communautaire du 23 mars 2017,

VU la présentation des orientations générales du PADD envisagées telle que transmise à l’ensemble des membres du conseil municipal et formalisée dans le document ci annexé,

CONSIDERANT QUE le débat en conseil communautaire sur les orientations générales du PADD a notamment porté sur les points rappelés en annexe.

CONSIDERANT QUE les orientations du PADD peuvent évoluer pour prendre en compte, notamment, les résultats du débat ainsi que de la concertation avec la population,

Entendu l’ouverture du débat par Madame le Maire invitant les membres du conseil municipal à débattre sur les orientations générales du PADD du PLUi envisagées.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, Le Conseil Municipal

ARTICLE 1 : PREND ACTE de la présentation des orientations générales du Projet d’Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d’Urbanisme Intercommunal et de l’ouverture du débat au sein du conseil municipal qui ont permis aux conseillers de discuter utilement sur les orientations du PADD envisagées (cf annexe).

20172404/008



Pour extrait, certifié conforme,

fait et délibéré à Vert, le 24 avril 2017
accusé de réception en Préfecture
0121806470-20170424-DL-2017-008-DE
Date de télétransmission : 04/05/2017
Date de réception préfecture : 04/05/2017